

Règlement RêvOcirque

1. Objectifs

- a. Les buts poursuivis par RêvOcirque sont la découverte, l'apprentissage et le perfectionnement des disciplines du Cirque.
- b. Le travail de RêvOcirque conduit à l'amélioration des capacités physiques et cognitives de tous les participants.

2. Inscriptions

- a) Les élèves s'inscrivent au moyen du formulaire prévu à cet effet, obtenu auprès du responsable ou sur le site www.revocirque.ch
- b) Si l'élève est mineur, l'inscription doit être signée par les parents. Elle implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que la confirmation que l'enfant bénéficie d'une assurance accident et d'une assurance responsabilité civile.
- c) RêvOcirque décline toute responsabilité en cas d'accident.
- d) L'inscription est valable pour le semestre entier. Elle se renouvelle tacitement de semestre en semestre.

3. Démissions

- a) Toute demande de démission doit être faite par écrit et présentée au minimum quatorze jours avant le début du prochain semestre.
- b) La démission parvenue à temps entraîne le remboursement des cours non effectués au-delà de la date de renoncement. Aucune démission n'est acceptée en cours de semestre.
- c) Le non-respect de ce délai entraîne la reconduction automatique de la démission à l'échéance suivante. Les frais d'écologie sont dus jusqu'à cette date, même si l'élève ne participe pas aux cours.

4. Financement

- a) Le prix du cours est indiqué sur le site internet. Le prix varie en fonction du choix des modalités de paiement (mensuel, semestriel ou annuel).
- a) Le paiement se fait au moyen de bulletins de versement, dans le délai relatif aux modalités de paiement.

5. Absences

- a) Les leçons manquées par l'élève seront remplacées selon disponibilité et après entretien avec le professeur, mais ne seront pas remboursées.
- b) En cas de maladie prolongée ou d'accident entraînant une absence de plus d'un mois, une suspension du paiement ou une réduction du prix est accordée, sur présentation d'un certificat médical.

6. Ordre, comportement et responsabilité

- a) L'élève adopte un bon comportement (politesse, discipline, propreté, etc.). Il se présente à la salle dans une tenue adaptée à la pratique de sport.
- b) Les consignes données pendant, avant et après les cours sont respectées par l'élève.
- c) RêvOcirque conserve le droit d'exclure des cours tout élève dont le comportement serait irrespectueux, dangereux ou inadéquat pour le bon fonctionnement des cours.
- d) De même, l'élève qui ne respecte pas ledit règlement pourrait ne plus être admis aux cours.
- e) L'élève ne teste aucun exercice ou installation sans en avoir reçu, au préalable, l'autorisation de son professeur.
- f) Lorsque l'élève en ressent le besoin, il a la possibilité de s'exprimer afin d'émettre des remarques ou des critiques en demandant un entretien privé avec le professeur/responsable.
- g) Les habits et autres objets oubliés après les cours sont conservés un mois par l'association. Passé ce délai, ils seront donnés à une œuvre de charité.
- h) RêvOcirque décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés ainsi que cassés dans le cadre des activités organisées.
- i) L'élève est tenu de respecter le matériel et les engins qui sont mis à sa disposition. Sa collaboration pour le maintien de la propreté des lieux et des toilettes est aussi demandée.
- j) L'élève ou son représentant légal est responsable des dommages qu'il cause, volontairement ou par négligence.
- k) RêvOcirque s'autorise à utiliser les photos et vidéos des élèves afin de faire la promotion de ses activités (site internet, documents publicitaires, etc.). L'élève et/ou les parents peuvent refuser l'emploi de ces images par un courrier à l'attention des responsables.

De part la signature de la fiche d'inscription, ce règlement est considéré comme lu et approuvé.